

SAINT PARDOUX LE LAC :

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq Juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pardoux le Lac, se sont réunis à 20h00 à la salle Polyvalente de Saint Pardoux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Vincent Peyresblanques, William Bayle, Daniel Riller, Laurent Guinard, Claire Bray, Jean Michel Jorland, Beatrice Paillot, Bruno Pellegrini, Ludovic Philippon, Michelle Desproges, Emmanuelle Monteil, Maryline Le Lostec, Claire du Puytison ; Jean Michel Lardillier ; Anne Petit

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

Aurelie Martignac a donné pouvoir à William Bayle
Michel Grapy a donné pouvoir a Jean Michel Lardillier
Karine Blanzat a donné pouvoir a Claire Bray

ETAIENTS ABSENTS

Brigitte Lavalette

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Isabelle THOMAS, secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1/ Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Jean Michel Jorland est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

2/ Approbation du Procès-Verbal du CM du 09.04.2021

Le PV est approuvé à l'unanimité

3/ Projet de Bail commercial Boulangerie de Roussac

Après étude du projet de Mise en Bail commercial de l'immeuble de la Boulangerie de Roussac, le conseil autorise à l'unanimité Mr le Maire a signé le bail à compter du 01/07/2021.

Le Loyer initial est fixé à 400 euros par mois. Les charges étant réglées par les locataires.

4/ Délibération sollicitant l'inscription d'un chemin au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée de la Haute vienne

Le conseil délibère à l'unanimité la mise en place du chemin de randonnée

5/ Délibération Règlement du marché dominical de St Pardoux

Le conseil délibère à l'unanimité la mise en place du règlement du marché dominical proposé

6/ Délibération inscrivant des créances en non valeurs

Le conseil valide à l'unanimité l'inscription en non valeurs des créances proposées

7/ Délibération modification des statuts du SIVOS

Le conseil valide à l'unanimité la modification des statuts du SIVOS

8/ Délibération location Licence 4 Saint Pardoux.

Le conseil délibère à l'unanimité pour la location de la licence IV au restaurant de Mme Berthier pour la somme de 230 euros par an

9/ Délibération embauche Emploi aidé Cantine scolaire

Le conseil valide à l'unanimité l'embauche d'un emploi aidé au service des cantines scolaires de la commune

10/ Délibération prolongation Emploi aidé Services Techniques

Le conseil valide à l'unanimité la reconduction de l'emploi aidé au sein des services techniques de la commune.

11/ Délibération Rémunération Stage secrétariat

Le conseil valide à l'unanimité la convention de stage et la rémunération afférant au stagiaire du secrétariat

12/ Délibération Participation financière Ecole de Musique de Bellac

Le conseil transfère la lettre du maire de Bellac à la communauté de Communes GSP. C'est elle qui possède la compétence culture.

13/ Questions diverses

- Mr le maire présente la demande de subvention de l'association « les saintes parfaites » qui connaît en cette année difficile des difficultés de trésorerie.

Le conseil valide par 14 voix pour et 3 abstentions la demande de subvention à cette association

- Mr le Maire apporte une réponse à la demande émanant de certains habitants concernant l'exonération de la taxe foncière pour les résidences secondaires louées pour le tourisme.

Mr Le Maire, comme convenu a questionné les services du Trésor Public concernant l'impact de cette exonération. Mr le Maire informe le conseil qu'une exonération impacterait en plus des finances communales, les finances de la communauté de communes GSP.

Le conseil conclue qu'à l'heure actuelle les finances de la commune ne permettent pas de pratiquer ces exonérations.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h30

Le Maire,
Vincent PEYRESBLANQUES.